



Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 21 juin 2018
adopté par le Conseil d'administration du jeudi 13 décembre 2018

ADMINISTRATEURS PRESENTS

Membres de droit :

Monsieur Nicolas Postel

Personnalités extérieures :

Madame Agathe Doublet

Professeurs des universités :

Monsieur Philippe Darriulat

Monsieur Pierre Mathiot

Monsieur Patrick Mardellat

Autres personnels d'enseignement :

Monsieur François Benchendikh

Monsieur Cédric Passard

Madame Anne Bazin

Madame Elise Julien

Madame Cécile Leconte

Personnels Biatts :

Monsieur Jean-François Baton

Etudiant-e-s :

Monsieur Jean-François Collec

Madame Faustine Bourgoïn

Monsieur Sofiane Belmokadem

Madame Alexandra Mouton

Monsieur Michel Gutierrez

Madame Hermine Le Clech

Monsieur Robin Magisson

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

Membres de droit :

Madame Brigitte Mangeol, *procuration à François Benchendikh*

Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Patrick Mardellat*

Personnalités extérieures :

Monsieur Gérald Darmanin, *procuration à Agathe Doublet*

Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Pierre Mathiot*

Madame Audrey Linkenheld, *procuration à Pierre Mathiot*

Professeurs des universités :

Monsieur Aymeric Potteau, *procuration à François Benchendikh*

Monsieur Michel Lascombe, *procuration à Patrick Mardellat*

Autres personnels d'enseignement :

Etudiant-e-s :

Monsieur Louis Gagny, *procuration à Robin Magisson*

Madame Inès Ameur, *procuration à Hermine Le Clech*

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Madame la rectrice de région académique, représentée par monsieur Emmanuel Hernu

Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services

Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet

Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques

Madame Delphine Liard, agent comptable

Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de monsieur Philippe Darriulat qui propose une légère modification de l'ordre du jour.

Il propose de traiter deux points inscrits au point **VII : Questions diverses et informations après le point I.**

- Gouvernance de l'établissement
- Bibliothèque

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 mars 2018.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité

II. Questions diverses et informations (à remonter 5 jours avant la séance)

- Gouvernance de l'établissement

Concernant la Gouvernance de l'établissement, demande inscrite dans les questions diverses à la demande d'un.e enseignante et d'él.u.e.s étudiant.e.s, le directeur adjoint en charge des relations internationales, Patrick Mardellat informe les conseillers que le directeur a repris le travail et qu'il reviendra physiquement dans l'école dans les prochains jours. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir et il rappelle que l'établissement a fonctionné normalement pendant les trois derniers mois.

Le président clos ce point en rappelant le droit au respect de la vie privée et au secret médical. Nous devons donc simplement nous féliciter de son retour.

Il est également fait état du courrier adressé par Monsieur Rémi Decout-Paolini à des membres de ce conseil dans lequel il met en cause le directeur et le directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité. Contrairement à ce qu'il écrit, la gouvernance a bien été assurée. Il est professeur associé à l'Université de Lille et à ce titre, son employeur lui demande d'effectuer la totalité de son service à l'université, il s'agit là de la raison principale de sa démission de la direction de la PENA.

- Bibliothèque

Le manque de places criant souligné régulièrement à la bibliothèque implique de façon urgente le positionnement de l'école sur les étages. Le comité de direction a proposé à Pierre Mathiot de reprendre le dossier en l'absence du directeur. Il rappelle ici les éléments de contexte et précise qu'il est nécessaire d'avoir l'approbation du CA pour poursuivre les négociations avec la mairie de Lille. Il demande mandat pour les négociations suivantes :

- L'école doit se positionner de manière ferme sur le premier étage : loyer à négocier et rénovation par l'école (accessible à partir de la rentrée 2019). Nous pourrions doubler le nombre de places. Nous avons mis en réserve la somme de 1, 2 M d'euros pour la réalisation de ces travaux mais pas sur un projet ambitieux. Nous pouvons assurer le financement du fonctionnement de cet étage supplémentaire en fonction du loyer que la Mairie nous demandera.
- Il est nécessaire d'engager la discussion avec les partenaires publics de Sciences Po Lille, pour le deuxième étage : la destination serait différente et devra être affinée. Nous pourrions envisager des espaces de co-working et autres. Pour ce faire, un partenariat Collegium et Université de Lille pour des crédits de fonctionnement est indispensable afin de payer la location, le Conseil Régional, le Conseil départemental, la MEL et l'Etat pourraient financer les travaux de rénovation.

Les élus étudiant.e.s Up ! évoquent la pression pour ce dossier qui était en sommeil depuis un an. L'enjeu principal ce sont les étudiant.e.s.

Les étudiant.e.s seront associés au projet une fois les négociations terminées et le projet lancé.

Dans ce dossier la mobilisation étudiante a certainement joué mais certains comportements auraient pu compromettre la poursuite des négociations avec la mairie.

L'université de Lille rappelle l'intérêt de ce projet pour les étudiant.e.s et remercie Sciences Po de porter ce dossier tout en précisant que sa participation ne pourra être qu'en fonctionnement.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Ces deux propositions de négociation sont approuvées à l'unanimité.

III. Fonctionnement institutionnel

Règlement (s) :

- statuts et règlement intérieur de l'école
- annexe au règlement intérieur de l'école

Le directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité, précise que les statuts rappellent la réglementation. La dernière mise à jour de ces statuts datait de décembre 2012, il était donc nécessaire de les actualiser. Sur l'article 3 par exemple, la notion de rattachement n'existe plus depuis 2016 au bénéfice de notre association à l'Université de Lille depuis le 1^{er} janvier 2018.

Des interrogations portent sur l'article 13 et notamment sur les délégations des directeurs-adjoints. Le fait de supprimer les fonctions mentionnées laisse tout simplement plus de liberté au directeur (trice) dans les attributions qu'il (elle) décide de leur octroyer.

Votants : 27 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Les statuts sont adoptés à la majorité

Pour ce qui concerne le règlement intérieur de l'école, seul le titre IV relatif à la discipline au sein de l'école avait été totalement réécrit et présenté en CA en 2016. Il convenait donc de l'actualiser notamment depuis notre relogement dans deux bâtiments. D'où une annexe spécifique pour la bibliothèque.

Il est demandé d'apporter une modification à l'article 19 concernant la preuve du plagiat. Le Président propose donc d'insérer le mot **avéré** après plagiat comme suit « ce qui exclut tout plagiat avéré y compris à partir ... ».

En réponse à une question sur les accords internationaux, le directeur des relations internationales indique qu'il n'y a jamais eu d'accords internationaux perdus contrairement à ce qui est pensé. Nos étudiant.e.s ne partent pas sur des accords de l'Université.

Votants : 27 Pour : 18 Contre : 5 Abstention : 4

Le règlement intérieur de l'école et son annexe sont adoptés à la majorité.

- commission aides sociales (CAS)
- commission vie associative (CVA)
- commission de mobilité internationale (CMI)

La directrice générale des services, Chantal Figueredo, présente les modifications apportées aux règlements intérieurs des trois commissions citées précédemment :

- En ce qui concerne la CAS, le règlement a été modifié en accord avec les membres élus de cette commission et il correspond bien au fonctionnement actuel de cette commission (modification du nombre de commissions ; ajout des procurations possibles en cas d'absence ; écriture inclusive ; inscription principale des bénéficiaires à Sciences Po Lille...).

Les membres de cette commission demandent à recevoir le tableau de synthèse distribué en séance, un peu avant la réunion de la commission afin de pouvoir la préparer en amont. La directrice générale indique que c'est possible.

Votants : 27 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 2

Le règlement intérieur de la CAS est approuvé à la majorité

- Les modifications du règlement intérieur de la CMI portent essentiellement sur les éléments suivants : L'écriture inclusive ; la mise à jour des bourses attribuées lors de la CMI ; le rôle des titulaires et des suppléants ; l'anonymisation et la confidentialité des dossiers ; le cas des membres de la CMI ayant déposé un dossier de demande de bourse ; le respect des délais pour le dépôt des demandes etc....).

Votants : 27 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 1

Le règlement intérieur de la CMI est approuvé à la majorité

- Pour la CVA, un groupe de travail va être organisé dans le courant de l'année prochaine pour réécrire le règlement. En attendant, un article 14 a été ajouté et concerne les procurations. L'autre modification porte sur l'écriture inclusive.

Votants : 27 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Le règlement intérieur de la CVA tel que présenté est approuvé à la majorité

Convention d'association avec l'Université de Lille 2018

Chantal Figueredo, poursuit en expliquant les quelques modifications opérées sur l'ancienne convention d'association avec Lille2 afin de nous permettre cette année de fonctionner dans les meilleures conditions.

Pour 2018, suite à la création de l'Université de Lille, cette convention a été actualisée mais n'a pas subi de profonds changements dans la mesure où elle doit être totalement retravaillée sur le fond avec le directeur et le président pour 2019.

Votants : 27

Pour : 22

Contre : 5

Abstention : 0

La convention d'association avec l'Université de Lille pour l'année 2018 est approuvée à la majorité.

Convention d'occupation d'un local associatif

Cette convention comprend le nouveau tarif pour la caution de la clef d'un local associatif qui passe de 12 € à 40 € ; l'article 2 énonce notamment la mise à disposition des locaux à des associations et l'article 4 apporte des précisions sur l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Votants : 27

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

La convention d'occupation d'un local associatif est approuvée à la majorité.

Convention de reversement avec Campus France (Chine et Brésil)

Le directeur des relations internationales explique que cette convention de prestation avec Campus France, concerne l'Ecole d'été France Excellence que nous recevons du 25 juin au 17 juillet 2018. Cette convention va nous permettre de percevoir des fonds de Campus France.

Votants : 27

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

La convention de reversement avec Campus France (Chine et Brésil) est approuvée à la majorité.

Charte pour l'utilisation des ressources informatiques et des services internet

La directrice générale des services explique que ce texte a essentiellement pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs pour l'utilisation des ressources informatiques et internet conformément à la réglementation.

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La charte pour l'utilisation des ressources informatiques et des services internet est approuvée à l'unanimité.

IV. Etudes et scolarité

Point sur le bilan de la réforme du premier cycle et proposition de dispositif d'évaluation/notation

Règlement des études 2018/2019

Annexe au règlement des études - Charte de la mobilité internationale

Maquettes des enseignements pour l'année 2018/2019

Maquette PENA 2018/2019

Maquette concours de magistrature administrative

Avenants à la convention cadre entre Sciences Po Lille et Audencia Business School

Point sur le bilan de la réforme du premier cycle et proposition de dispositif d'évaluation/notation

Le directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité, François Benschekh, entame la discussion sur ce point en donnant les éléments de bilan ci-dessous sur la réforme suite à la réunion « bilan » du 1^{er} juin :

Bilan Maquettes :

- Intérêt pour les enseignements du bloc enjeux contemporains
- Langues :
 - o Passage de 1h30 à 2h apprécié par les enseignants et les étudiant.e.s
 - o Permet de consolider des points de grammaire et réaliser plus d'activités à l'oral
- MSS 2A : des réunions de coordination ont été organisées avec une équipe constituée d'enseignant.e.s en poste et coordonnées par Nicolas Kaciaf
- Quelques intitulés vont évoluer (notamment en histoire)
- 12^{ème} séance de conf en 2A semestre 2 (au lieu de 11)
- Renforcer la coordination interdisciplinaire pour :
 - o Améliorer la gestion de la charge de travail pour l'étudiant (une attention sera portée sur le volume de travail que peut représenter les 7 conférences de méthode en 2A)
 - o Evaluation des étudiant.e.s

Evaluation des étudiant.e.s

- Suppression du petit O compensé par des modalités d'évaluation nouvelles de type oral

- 1^{ère} année d'expérimentation de l'évaluation par lettres : Problèmes de compréhension et d'application du dispositif
- Besoin d'initier un travail de rédaction des compétences associées au parcours Sciences Po Lille

Cédric Passard pense que le point noir de cette réforme porte sur la notation / évaluation et que cette réforme a été mise en place trop rapidement l'an dernier. Il aurait peut-être fallu commencer par les années de master (comme il l'avait proposé avec d'autres administrateurs) car il y a moins d'enjeux notamment pour le classement en mobilité. Une réflexion sur le système par compétences semblait nécessaire. En ce qui concerne les rattrapages, rien n'a changé, 1/3 passent les rattrapages. Un questionnaire passé auprès des enseignants montre qu'environ 60% d'entre eux demandent la suspension de cette réforme en attendant la mise en place de l'évaluation des compétences et l'acquisition d'un logiciel adapté.

Le président, Philippe Darriulat rappelle qu'il a défendu cette réforme et il insiste sur le fait qu'on ne peut pas parler de génération sacrifiée. En histoire, il y a beaucoup moins de rattrapages, les compétences permettent de tenir compte de la progression des étudiant.e.s. Il est d'accord pour dire qu'il faut le matériel informatique adapté dans les meilleurs délais. Pour lui, il ne faut pas arrêter cette réforme, ce serait un échec. Il faut continuer sur les deux années et poursuivre sur les cycles master après avec la même génération d'étudiant.e.s.

Les élus étudiant.e.s UP sont d'accord pour dire qu'il faut soit tout arrêter soit y aller vraiment. François Benchendikh précise qu'il avait proposé des heures de remédiation pour les notes à F.

Cécile leconte indique qu'elle n'est pas opposée au principe de cette réforme mais qu'il aurait été opportun de la préparer en amont. Typiquement en conférences de méthodes comment on calcule une moyenne par lettre ? Cela traduit un besoin d'accompagnement, de réflexion. Pas de refus ou de conservatisme de sa part mais des questions sans réponses.

Les élus étudiant.e.s souhaitent la mise en place d'un groupe de travail entre les enseignant.e.s et les étudiant.e.s.

Elise Julien fait état des difficultés déjà listées il y a un an. Elle pose la question des moyens, des garanties pour la suite. Il faut réfléchir à un accompagnement sur le travail des compétences pour avancer réellement à la rentrée. Il faudrait imposer une réflexion autour des compétences.

Pierre Mathiot considère qu'il faut poursuivre.

Le président propose de passer au vote sur les points suivants ou d'abandonner cette réforme :

- Continuité sur l'évaluation, poursuite en 2A à la rentrée.
- Continuité sur la notation.
- Elaboration d'un tableau de compétences par discipline validé par la direction des études.
- Mise en place d'une commission composée d'enseignant.e.s et d'étudiant.e.s.
- L'achat d'un logiciel adapté à la notation par lettres

Premier vote : maintien de l'évaluation par compétences

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Cette première proposition est adoptée à l'unanimité.

Deuxième vote : maintien du système de notation par lettres

Votants : 27 Pour : 23 Contre : 4 Abstention : 0

Le maintien de la notation par lettres avec les conditions énoncées ci-dessus par le président est validé à la majorité.

Concernant l'existence d'un logiciel spécifique ou pas, il semblerait que l'EDHEC en utilise un.

Mais pour Pierre Mathiot, il n'y a pas de logiciel qui transforme les lettres en pourcentage.

Chantal Figueredo attire l'attention sur le fait que l'outil utilisé devra être interfacé avec le logiciel pédagogique APOGEE utilisé actuellement par le service scolarité au risque d'alourdir leur travail. Si une telle application n'existe pas il faudrait la développer.

Nicolas Postel pense qu'il y a déjà dû avoir des discussions au niveau de l'AMUE sur ce sujet. Il indique également qu'entre une décision politique et sa mise en œuvre il faut du temps, et ce n'est pas une raison pour abandonner.

Philippe Darriulat quitte la séance à 19h20. La séance continue sous la présidence de Monsieur Pierre Mathiot

Règlement des études 2018/2019

Dans la mesure où l'on fait une réforme, ce règlement devrait être totalement réécrit. Il faudrait également y ajouter l'écriture inclusive.

Les étudiant.e.s élu.e.s UP ! font état d'un problème au titre 2-16-12 du Règlement des études qui interdit toute convention de stage pendant l'année de césure. Pour un parcours plus professionnalisant, ils souhaitent permettre ces stages dans cette année de césure comme cela se fait dans 3 autres Sciences Po : Paris, Grenoble et Saint-Germain-en-Laye.

Anne Bazin explique qu'en termes de gestion des flux cela compliquerait les procédures.

Votants : 27 Pour : 18 Contre : 9 Abstention : 0

Le règlement des études 2018/2019 est voté à la majorité.

Annexe au règlement des études (2-6-4) - Charte de la mobilité internationale

Le critère retenu pour le classement des étudiants devant partir en mobilité en 3A prend en compte la moyenne générale de première session à hauteur de 70% et de la moyenne du bloc de langues pour les 30% restants. Pour les situations « d'exæquos » et de vœux de mobilité identiques, les étudiants concernés seront invités à rencontrer la Direction des RI pour régler la question au cas par cas ; il sera alors tenu compte de la pratique d'une LV3 en 1A si elle est pertinente dans le cadre de la mobilité. Les redoublants de la 2ème année seront insérés en fin de classement en fonction de leurs résultats d'examens de la première session de l'année précédente.

Cédric Passard regrette que les enseignants, notamment ceux en langue et civilisation, n'aient pas été associés aux critères de classement pour la mobilité internationale. Patrick Mardellat lui répond que le critère linguistique est pris en compte tel que défini par les universités d'accueil et, que la mobilité internationale a évidemment une dimension linguistique, mais n'est pas un séjour linguistique.

Votants : 27 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

L'annexe au règlement des études - Charte de la mobilité internationale est adoptée à la majorité.

Maquettes des enseignements pour l'année 2018/2019

Les étudiant.e.s élu.e.s Sud solidaires trouvent que le passage de 6 à 7 conférences de méthodes va entraîner une surcharge de travail. Les étudiant.e.s Up ! réagissent en précisant qu'ils ont été associés à l'élaboration de la maquette du 1^{er} cycle.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

La maquette 1^{er} cycle 2018-2019 est validée à l'unanimité.

François Benchendikh indique que pour la réforme des masters les étudiant.e.s pourraient bien entendu être consulté.e.s.

Votants : 27 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

La maquette 2^{ème} cycle 2018-2019 est validée à la majorité.

Votants : 27 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 9

La maquette Diplôme d'établissement - DE « Métiers du droit et de la justice » est validée à la majorité.

Maquette PENA 2018/2019

Le directeur des études fait le point de la situation sur ce dossier et revient sur le courrier adressé par Monsieur Rémi Decout-Paolini. Il mentionne que son honneur a été atteint, il décidera d'éventuelles poursuites judiciaires. Cette préparation doit rester importante au vu des résultats probants qu'elle montre. L'ENA a par ailleurs augmenté sa dotation pour la Prep'ENA, pour atteindre 35000 € cette année, ce qui n'est pas négligeable. A la question si la subvention est totalement utilisée il répond que les subventions ne sont pas affectées et que cette préparation nous coûte bien plus cher si l'on résonne en coût complet notamment.

Votants : 27 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 9

La maquette PENA 2018/2019 est validée à la majorité.

Maquette concours de magistrature administrative

Sur ce point il est demandé un vote sur le principe d'ouverture de cette préparation à la rentrée prochaine sur la base de la maquette présentée.

Votants : 27 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

La maquette concours de magistrature administrative est validée à la majorité.

Avenants à la convention cadre entre Sciences Po Lille et Audiencia Business School

Cet avenant porte sur 2 ans (2018-2019 et 2019-2020) et compte tenu du nombre important de candidats d'Audiencia par rapport à Sciences Po Lille, un financement est donc demandé à Audiencia. Il sera de 4000 € chaque année.

Votants : 27 Pour : 2 Contre : 0 Abstention : 5

L'avenant à la convention cadre entre Sciences Po Lille et Audiencia Business School est validée à la majorité ainsi que le versement annuel de 4000€ à Sciences Po Lille.

V. Direction du développement

Maquette MIC apprentissage

Maquette CFI apprentissage

Programmes formation continue : HER - CEC et conditions générales de vente

La directrice du développement donne quelques éléments sur ces maquettes.

Pour MIC de nouveaux cours figurent dans la maquette en raison du développement d'une filière audiovisuelle dans la région. Cela permettra d'offrir de nouveaux débouchés.

Pour CFI la modification porte sur l'ajout d'un cours de sociologie générale financière et plus de culture générale.

Votants : 27 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Les maquettes MIC et CFI apprentissage sont validées à la majorité.

La nouveauté cette année pour HER c'est que les auditeurs travaillent sur une commande.

Votants : 27 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Le programme de formation continue du cycle de formation Hautes Etudes Régionales (HER) et du cycle des Etudes Culturelles (CEC) sont validés à la majorité ainsi que leurs conditions de vente.

VI. Recherche

Proposition de tarifs pour le Colloque « La Théorie économique est-elle utile ? »

Ce colloque se déroulera le jeudi 6 septembre et le vendredi 7 septembre 2018. Il est organisé par Patrick Mardellat.

Votants : 27 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Les tarifs proposés pour le colloque « La Théorie économique est-elle utile ? » sont approuvés à la majorité.

VII. Réseau

Contrat de concession préparation CC1A

Convention et ses annexes pour le recrutement d'un (e) Ingénieur (e) de développement pour le réseau ScPo

Avenant n°1 à la convention pour le recrutement d'un coordinateur du réseau ScPo

Décompte de la coordinatrice du réseau ScPo 2017

Information CC4A

Le contrat de concession a pour objet de confier à un prestataire la préparation au concours commun de 1^{ère} année du réseau des 7 Sciences Po. Deux entreprises ont répondu, il s'agit de VN Participations et du CNED.

VN participations remporte le marché car, pour des prestations pédagogiques équivalentes, ce prestataire offre des critères financiers plus avantageux.

Votants : 27 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Le contrat de concession pour la préparation du CC1A du réseau des sept sciences po est approuvé à la majorité.

Les 7 Sciences Po du réseau ont décidé de recruter un.e ingénieur.e en génie logiciel, contractuel.le de catégorie A pour une durée de 18 mois. La personne recrutée aura pour mission le développement de l'application du concours commun.

Votants : 27 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

La convention et ses annexes pour le recrutement d'un.e Ingénieur.e en génie logiciel pour le réseau des 7 Sciences Po sont validés à la majorité.

Une coordinatrice du réseau des 7 Sciences Po a été recrutée le 1^{er} février 2017. Son renouvellement est proposé pour 1 an à compter du 1^{er} février 2018.

Votants : 27 Pour : 18 Contre : 5 Abstention : 4

L'avenant n°1 à la convention pour le recrutement d'un coordinateur du réseau des 7 Sciences Po ainsi que le décompte des frais de la coordinatrice du réseau ScPo 2017 sont validés à la majorité.

Le directeur des études informe que l'équipe de direction, en l'absence du directeur a décidé de reporter la décision de rejoindre les 6 Sciences Po pour l'ouverture d'un concours commun 4A cette année. Cette décision est notamment motivée par des changements dans les règles présentées par le directeur et discutées dans un précédent CA. A cela s'ajoute également des raisons économiques pour lesquelles le directeur doit se prononcer.

VIII. Ressources humaines

Nomination du nouvel agent comptable de Sciences Po Lille

Arrivées et départs de personnels administratifs et enseignants

Chantal Figueredo rappelle que Delphine Liard a succédé à Isabelle Tavernier en qualité d'agent comptable de Sciences Po Lille le 27 avril 2018 avant de lui laisser la parole pour se présenter.

Elle poursuit en faisant un point sur les arrivées et les départs de l'année dans les personnels administratifs et enseignants :

Départs personnels administratifs :

- Sophie Ledermann a démissionné de son poste de chargée de mission au service des relations internationales pour rejoindre le rectorat le 3 avril.
- Blandine Byache a démissionné de son poste d'assistante pédagogique de 2A pour rejoindre le Pôle 3D de Roubaix. Elle a été recrutée en CDI le 1^{er} mai en qualité de responsable déploiement stratégique.
- Sabrina Sautier a obtenu sa mutation au collège Demailly de Seclin à compter du 1^{er} septembre. Elle souhaite découvrir de nouveaux horizons et de nouveaux challenges. Elle sera également beaucoup plus proche de son domicile.

Arrivées personnels administratifs :

- Louis Vinchon, ingénieur de formation, qui occupe la fonction de responsable patrimoine et logistique.
- Estelle Vanzato, assistance de gestion de la mobilité internationale entrante qui succède Sophie Ledermann.
- Margot Auroux, assistante pédagogique 2A qui succède à Blandine Byache.

Départs personnels enseignants :

- Elly Harris, professeur agrégée de l'enseignement du second degré (PRAG) en anglais est admise à la retraite à compter du 1^{er} septembre.
- Michel Lascombe, professeur des Universités de droit public sera à la retraite à compter du 1^{er} septembre.
- ATER : Caroline Demeyere, Elodie Gamache, Eléonore Pellé, Emilien Quinart et Denis Ramond.

Arrivées personnels enseignants :

- Xavier Vandendriessche qui est professeur des universités en droit public. Il est président de la fondation de l'Université de Lille et l'ancien président de l'Université Lille 2.
- Philippe Liger-Belair recruté en qualité maître de conférences en sociologie financière et fiscale depuis le 1^{er} mars 2018.
- Benoît Lallau, après dix années passées à l'Université de Lille 1, rejoint Sciences Po Lille. Il est maître de conférences HDR en sciences économiques.

- Eric Sangar est maître de conférences en science politique.
- ATER : Anh-Dao Bui Tran et Luke Stewart en anglais et Maud Grégoire en sciences de gestion.

Les étudiant.e.s élu.e.s Sud Solidaires étudiant.e.s demandent si tous ces départs ne sont pas liés à un mal-être ? Pour répondre à leur interrogation, il est précisé que les départs et les arrivées sont une chose normale dans la vie d'un établissement. De plus, tous ces départs s'expliquent car ils sont motivés par un souhait de changement de mission et/ou de structure (nouvel environnement, nouveau challenge), de rapprochement de domicile, de proposition de CDI etc....

IX. Questions diverses et informations (à remonter 5 jours avant la séance)

Bibliothèque (ce point a été traité en début de séance)
Cafétéria

Un prestataire a été choisi suite à l'AOT lancée pour l'exploitation de la cafétéria à compter de la rentrée. Il s'agit de l'entreprise Toc'toque qui respecte notamment les points suivants du cahier des clauses particulières (CCP) :

- Prise en compte de la précarité sociale : 1 employé reconnu handicapé et 2 employés issus de ZSP
- Entreprise favorisant les produits de qualité supérieure : Partenaire de la microferme de la Gohelle produits locaux uniquement - Fabrication maison de leurs pains et viennoiseries
- Carte riche et originale : Propose des plats végétariens - Renouvellement de la carte à chaque saison minimum - Propositions de goûts issus de la cuisine du monde
- Respect du développement durable : Partenaire de la micro ferme de la Gohelle = circuits courts donc moins de transports - Couverts en bambou et contenant en carton recyclés.

Informations

Sciences Po Lille reçoit Stéphane Beaud pour sa conférence inaugurale de rentrée qui se tiendra le 14 septembre. Il interviendra sur le thème : " A côté des "djihadistes", l'intégration silencieuse et tranquille des enfants d'immigrés algériens". Stéphane Beaud est professeur de sociologie à l'Université de Poitiers.

Douze étudiant.e.s de Sciences Po Lille sont admis cette année à l'Agrégation externe de Sciences Economiques et Sociales, sur seulement 34 postes au total sur toute la France (soit plus d'un tiers des admis). Ces résultats confirment les résultats des années précédentes qui placent la préparation de Sciences Po Lille en première position nationale. Toutes nos félicitations aux lauréats et aux enseignants impliqués dans cette préparation.

Le nombre de place au CC1A est de 1175. Le dernier admis à Sciences Po Lille est 559^{ème}
A Lyon, le dernier admis est 903^{ème}.

A la demande des élu.e.s Up ! Unis pour un Projet

- Point Prep'ENA
- Vote sur la poursuite ou non de la réforme de la notation du 1^{er} cycle.
- Vote sur le classement relatif à la mobilité internationale.

Ces points ont été traités précédemment.

- Vote sur la mise en place dès la rentrée prochaine, d'une fiche explicative de l'enseignant.e concerné.e lors de l'attribution d'un F/O aux partiels et d'un dispositif de remédiation.
- Point sur la mise en place d'un portfolio qui suit l'élève durant sa scolarité à Sciences Po (engagement associatif au sein de l'école notamment).

Le directeur des études et de la scolarité répond favorablement sur la mise en place d'une fiche explicative lors de l'attribution d'un F et précise que cela sera ajouté dans le règlement des études. Ce règlement peut être modifié dans le mois qui suit le début des enseignements.

Sur la mise en place d'un portfolio, il se dit favorable à la mise en place d'un groupe de travail sur toutes les questions de la vie associative, l'organisation de conférences et à l'élargissement à d'autres domaines

A la demande d'un.e enseignant.e

- Gouvernance de l'établissement. Ce point a été traité en début de séance.

A la demande des élu.e.s Sud Solidaires Etudiant.e.s

- Prise en charge de l'impression des mémoires par Sciences Po Lille

Demande de prise en charge des impressions des mémoires : 3 exemplaires à imprimer.

Pour pouvoir répondre objectivement, il faut engager un travail en amont afin de connaître le coût pour l'école et (combien ça coûte et quelle catégorie d'étudiant.e.s est concernée...). Une simulation financière devra être effectuée.

- Nomination d'un.e référent.e pour la Charte Egalité de Genre

La question porte sur la date de la nomination d'un.e référent.e étudiant.e. Comme déjà annoncé dans le précédent CA cette nomination est une prérogative du directeur. Avec son retour, ce dossier sera repris.

Le président lève la séance à 20h50